

Direction de l'Administration et des finances

Sous-direction des achats

Série n°4 de Questions/Réponses - Appel d'Offres AO 03/2013 « Prestation de conseil, conception, création et mise en œuvre - Communication» – 21/05/2013

➤ **Question n°1 :**

A quelles fins sont destinés les différents types de films ?

Réponse question n°1 :

- film institutionnel : doit servir à des présentations de l'OIF faites par des agents de l'OIF à l'extérieur. Le film doit être concis mais doit révéler la vocation de l'OIF et ses missions dans les grandes lignes. Les cibles : institutionnelles, secteurs des entreprises privées, des bailleurs de fonds publics, universitaires, étudiants ...
- film publicitaire court : tout public film pouvant être amené à passer au cinéma comme à la TV pour favoriser la notoriété de l'OIF. Le fond et la forme doivent être clair, attractif, impactant.
- Film capsules sur les programmes : à destination des bailleurs de fonds publics comme privés, des universitaires, des écoles ... ces films doivent révéler quelques programmes emblématiques de l'OIF pour favoriser la lisibilité de l'organisation.

➤ **Question n°2 :**

Pourquoi plusieurs formats sont-ils demandés ?

Réponse question n°2 :

Voir réponse à la question n°2 ci-dessus.

➤ **Question n°3 :**

Il est évoqué une diffusion sur différents supports dont la TV, sans pour autant être mentionné d'achat d'espace, existe-t-il des partenariats (avec TV5 notamment) qui permettront cette diffusion ? Si oui, quelles sont les modalités de ce(s) partenariat(s) ?

Réponse question n°3 :

Oui. Il pourra exister des partenariats avec des TV comme avec des distributeurs en salles de cinéma. Nous ne donnerons pas les modalités de ces partenariats qui sont des dossiers internes à l'OIF..

➤ **Question n°4 :**

De la même façon, qu'est-il prévu pour la diffusion cinéma ?

Réponse question n°4 :

Cette diffusion est envisagée, nous n'avons pas d'information précise à ce jour pour qualifier la diffusion cinéma.

➤ **Question n°5 :**

Vous précisez que la note d'intention dans le cadre de l'offre technique doit tenir sur 2 feuillets. Est-il possible de fournir une recommandation plus détaillée en annexe qui compléterait notre réponse en 2 feuillets ?

Réponse question n°5 :

Vous êtes autorisé à fournir des annexes. Compte tenu des informations en notre possession à ce stade, il n'est cependant pas recommandé de nous remettre une offre technique exagérément détaillée, mais présentant au contraire de grandes orientations.

➤ **Question n°6 :**

Pour les propositions budgétaires complémentaires, devons-nous les ajouter à la suite du tableau de prix fournie ou joindre un budget de l'événement à part, venant compléter votre grille (peut-il s'agir d'une enveloppe étant donné les informations qu'il nous manque à ce stade du projet ?).

Réponse question n°6 :

Il peut s'agir en effet d'une enveloppe budgétaire que vous pouvez joindre en complément de notre grille ou à part, comme vous le souhaitez. La grille de prix doit cependant être remplie.

➤ **Question n°7 :**

Auriez-vous des études d'image et/ou de notoriété de l'OIF ?

Réponse question n°7 :

Non.